



Mise en paiement

Dernière mise à jour le : 26 Déc 2018



Si vous remplissez toutes les conditions requises pour l'obtention de la pension de réversion, la Cavec vous reconnaît comme prestataire de droits indirects.

Date d'effet de la retraite de réversion

La pension de réversion (base ou complémentaire) est attribuée le 1er jour du mois qui suit le décès si vous remplissez la condition d'âge et si la demande est formulée dans les douze mois qui suivent le décès.

À défaut, elle est attribuée le 1er jour du mois qui suit la demande.

Le versement

Les pensions sont versées tous les mois sur votre compte bancaire ou d'épargne.

Le versement unique

Si le nombre de points servant de calcul à la réversion est inférieur à 500, la pension est liquidée par un versement forfaitaire unique égal à 15 fois le montant annuel de la pension acquise.

Mot-clés : réversion; retraite

Prolongements

- [» Le calcul et le paiement de votre retraite](#)

Documents téléchargeables

- [Le guide de la réversion](#)
- [Formulaire de changement de coordonnées bancaires](#)

Dernières actualités

- [« Les experts-comptables vont payer plus de cotisations pour toucher moins de retraite ! »](#)
- 12 Septembre 2019
- [Réforme des retraites : la Cavec vous invite à l'atelier débat du 25 septembre 2019 dans le cadre du Congrès de l'Ordre à Paris](#)



-
- 23 Juillet 2019
 - [Inacceptable : le régime unique porté par le Haut-Commissaire Jean-Paul Delevoye mettra en danger les indépendants et les libéraux](#)
 - 19 Juillet 2019

[+ d'actu](#)